



## Exécution d'un jugement contre une société radiée...

Par **ZEEMAN**, le **09/01/2012** à **00:06**

Bonjour à tous, et meilleurs voeux pour cette nouvelle année.

Pour ma part cette dernière commence plutôt mal...

En faisant court, je viens de lire un jugement concernant une affaire juridique contre mon ancien chauffagiste initiée début 2008.

Pour info, la société est radiée depuis début 2009.

Sur cette affaire le préjudice s'élève à 20 438 euros.

La décennale ne fonctionne pas, car la société m'avait fourni un faux contrat...

De plus, nous n'avions pas à de dommages-ouvrages.

Donc le jugement nous dit que la société X doit nous verser la somme de 20 438 euros.

Or cette société n'existe plus. Mon avocat me dit d'aller au pénal pour attaquer l'ancien dirigeant personnellement mais dont nous n'avons plus de nouvelles depuis 3 ans... Ai-je un intérêt ou faut-il arrêter les frais et rester avec ma frustration et ce jugement qui du coup ne me sert à rien.

Merci pour vos conseils.